



divorce et vente de la maison

Par **soeur de coeur**, le **21/09/2010 à 16:21**

En divorce depuis bientôt 2 ans, ma femme est restée ds la maison familiale, elle a déménagé fin juin pour vivre chez son ami. En juillet elle me dit que la maison est vide et à moi de m'occuper de la vendre. A ce jour la maison n'est ni vidée ni nettoyée. Comment puis je faire pr la mise en vente, je ne peux faire venir ni notaire ni agence pour faire estimée une maison insalubre!!!!

Quels sont mes droits? Nous avons un contrat de mariage et seule la maison est aux 2.
Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **21/09/2010 à 17:23**

Donc si je comprends bien vous êtes en séparation de biens et la maison est en indivision.

Bon ben voilà, vous n'avez que peu de moyens de la contraindre à revenir la nettoyer et la vider.

Par **soeur de coeur**, le **21/09/2010 à 20:40**

Merci pour votre réponse, en fait j'aurai espéré mieux. Si quelqu'un parmi vous a été ds la même situation n'hésitez pas à m'informer de la façon dont vous avez procédé. Merci encore.

Par **soeur de coeur**, le **03/11/2010 à 18:02**

Bonjour,

Marié été 1999 avec contrat de mariage et séparation de biens. Août 1999, achat de la maison, crédit signé à 2, mais seul mon salaire finançait ce crédit ainsi qu'un crédit pour des travaux; madame gardait son salaire sur son compte personnel pour ses loisirs et très rarement pour payer les factures attendant au ménage. Séparés fin 2007, le remboursement du crédit restant s'effectue par moitié depuis début 2008. Madame est restée ds la maison avec les enfants.

En divorce depuis bientôt 2 ans.

Quelle sera ma part lors de la vente de la maison. Aurais-je à justifier que seul mon salaire servait à rembourser les 2 crédits ?

Besoin de votre aide.
Merci.

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **18:34**

Votre part de la maison sera celle indiquée sur l'acte notarié.
Les époux sont réputés participer aux dépenses du foyer en fonction de leurs moyens.
Si vous avez CHOISI de payer plus, notamment pour le crédit c'est une libéralité entre époux,
ça ne change donc pas la propriété de la maison